

## La Diplomatie des Ressources (Eau et Énergie)

Comment l'État québécois utilise-t-il l'électricité et l'eau douce comme leviers?

Doit-on avoir peur d'une appropriation de ces ressources par un état étranger, comment le prévenir?

L'électricité et l'eau douce constituent deux piliers stratégiques de la souveraineté du Québec. La province possède plus de 95 % de sa production électrique issue de l'hydroélectricité, ce qui lui confère un avantage unique en Amérique du Nord. Cette capacité ne sert pas seulement à alimenter son propre développement industriel et résidentiel, elle permet aussi de participer activement aux marchés interprovinciaux et internationaux. Selon Hydro-Québec (Rapport annuel 2024), l'exportation d'électricité vers les provinces canadiennes et les États-Unis représente un levier diplomatique concret, car elle place le Québec comme un fournisseur fiable et indispensable. Historiquement, des ententes telles que celle avec le Vermont ont démontré que l'énergie pouvait servir de monnaie d'échange politique et économique, permettant au Québec d'influencer certaines décisions régionales.



L'eau douce est tout aussi stratégique. La province détient près de 12 % de l'eau douce de l'Amérique du Nord, concentrée dans ses rivières, lacs et aquifères. Cette abondance lui permet d'exercer un contrôle sur les bassins versants transfrontaliers, comme le Saint-Laurent, qui affecte à la fois le Québec et les États-Unis. Dans ce contexte, l'eau n'est pas seulement un facteur économique, elle est un instrument de sécurité nationale et de développement durable. L'État québécois doit donc veiller à une gestion stricte, en encadrant les usages industriels et agricoles tout en protégeant l'écosystème et la population.

La crainte d'une appropriation par des acteurs étrangers est fondée. L'intérêt croissant d'investisseurs internationaux dans le secteur énergétique ou des projets de transfert d'eau vers d'autres régions soulève la question de la dépendance. Pour se prémunir, le Québec dispose de leviers juridiques et institutionnels solides. La Loi sur l'hydroélectricité et les régulations entourant les grands barrages interdisent la cession du contrôle à des entités étrangères. La propriété publique d'Hydro-Québec garantit que l'électricité reste un outil de puissance nationale, utilisé pour soutenir les politiques industrielles, environnementales et diplomatiques, plutôt que comme un simple produit financier international.

La diplomatie proactive est essentielle. Le Québec peut négocier des ententes bilatérales précises, incluant des clauses de sécurité et de contrôle sur l'eau et l'énergie. Les projets d'exportation doivent intégrer des mécanismes de surveillance et de révision, assurant que ces ressources stratégiques ne deviennent jamais un levier pour un acteur extérieur. Dans le passé, des négociations sur la construction du réseau d'Hydro-Québec ont montré qu'une approche combinant propriété publique, régulation et diplomatie renforçait la position du Québec face aux pressions externes.

Jean-Denis Garon (2022) souligne dans *Revue Gouvernance*, vol. 15, « une politique claire sur l'eau et l'électricité n'est pas seulement économique, elle est politique et stratégique ». L'énergie et l'eau deviennent ainsi des instruments tangibles de souveraineté, permettant au Québec de négocier avec force et sécurité, tout en consolidant son rôle dans la région. La protection et l'usage judicieux de ces ressources sont essentiels à la construction d'un État-Nation autonome, capable de défendre ses intérêts et de projeter son influence durablement.

Louis-Martin Carrière